



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 27 mars 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : FINANCES 12.

**OBJET : DEMANDE DE
FONDS DE CONCOURS A LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU
BRIANCONNAIS.**

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

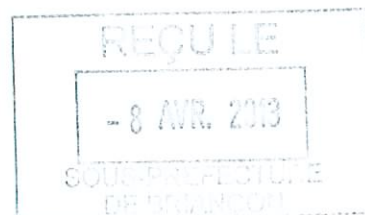
Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.
NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny,
ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Vu la loi N° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et sa circulaire d'application NOR/LBL/B/04/10075C en date du 15 septembre 2004 ;

Vu les articles L.5214-16, L.5212-26 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'afin de financer un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;

Considérant la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais de participer, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du briançonnais ;

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

La commune de Briançon souhaite donc solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération suivante :

Intitulé de l'opération :	Goudronnage des voiries communales et création des réseaux d'eau pluviale	
Coût de l'opération HT :		572 742,00 €
Fonds de concours sollicité		177 916,00 €
Autofinancement de la commune		394 826,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver le plan de financement des équipements énumérés ci-dessus et de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **177 916,00 euros** pour le financement de ces équipements à caractère communal mais ayant un intérêt à l'échelle du briançonnais ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013
PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013
NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013